

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIT 2023-2028

Unités d'aménagement : 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51

Consultation publique tenue du 23 novembre 2022 au
7 janvier 2023

16 juillet 2023

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey, 3^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-8125
Télécopieur : 418 695-8133
Courriel : saguenay-lac-saint-jean.foret@mffp.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

MRNF, 2007

© Gouvernement du Québec

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN 978-2-550-95242-8 (PDF)

Table des matières

Table des matières	I
Liste des abréviations et des sigles	I
Contexte.....	2
Cadre légal.....	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible	4
Bilan de la participation	4
Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner	5
Conclusion.....	13
Annexes	14
Annonce de la tenue de la consultation	14
Avis public.....	15
Activité d'information tenue	16

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ¹
cm	Centimètre
COS	Compartiment d'organisation spatiale
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
km	Kilomètre
LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
m	Mètre
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RADF	 <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
TFS	Territoire faunique structuré
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

Pour obtenir la liste complète des **sigles** et des **acronymes du domaine forestier**, visitez la page Web suivante du Ministère : <https://mffp.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/forets-acronyme.jsp>.

Pour connaître la définition de différents **concepts forestiers** et du **vocabulaire fréquemment utilisé** par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

Contexte

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par l'organisme de qui relève la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires inclus dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

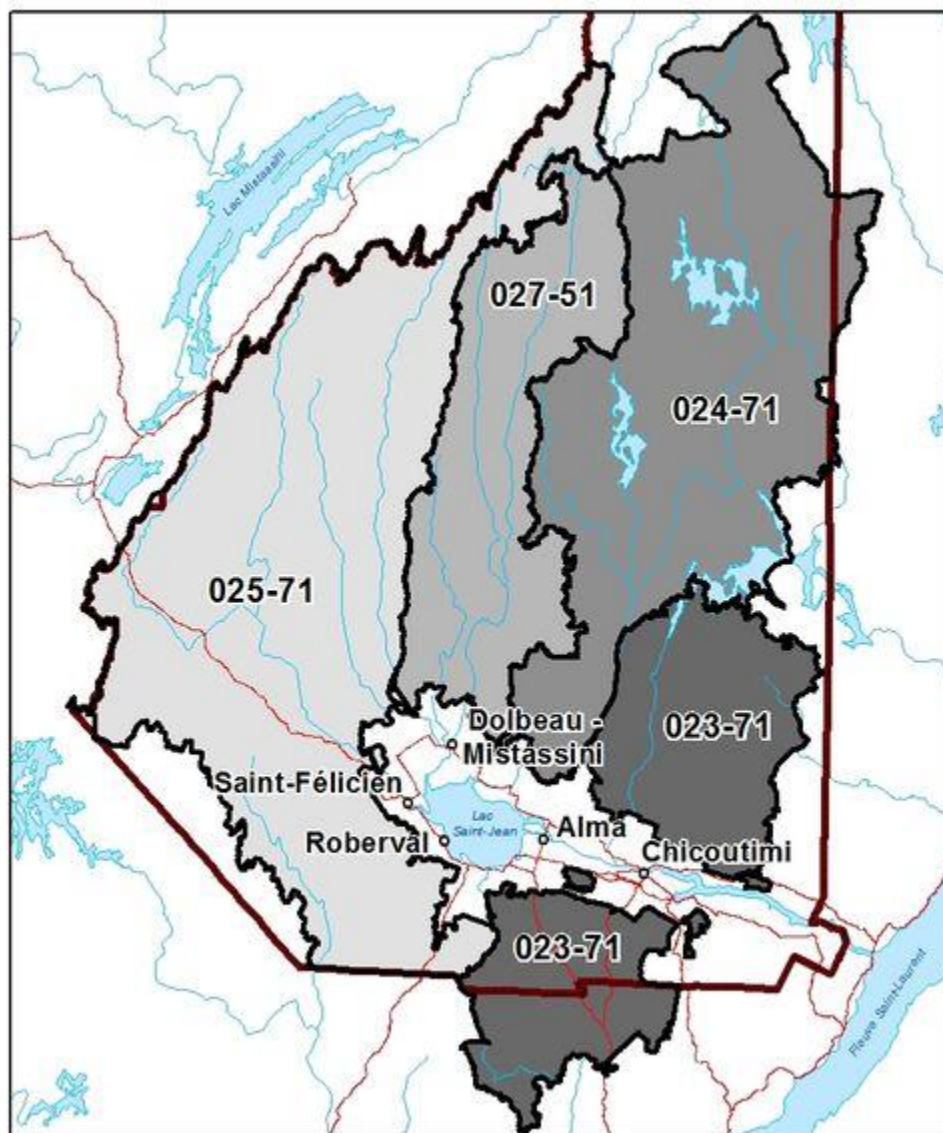
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 23 novembre 2022 au 7 janvier 2023, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) des unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, les projets de plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) étaient diffusés sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/plans-forestiers-regionaux-et-consultations). Ces plans étaient publiés sous la forme de quatre documents indépendants :

- Contexte légal et administratif
- Le territoire et ses occupants
- Analyse des enjeux
- Plan d'aménagement forestier intégré tactique

Seul le document Plan d'aménagement forestier intégré tactique faisait l'objet de la consultation publique. La population pouvait transmettre ses commentaires sur celui-ci au moyen d'un formulaire électronique.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIT pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

BILAN DE LA PARTICIPATION

Une séance d'information virtuelle a été tenue le 30 novembre 2022. Un total de treize personnes ont participé à la séance et ont pu échanger avec le personnel du Ministère sur divers éléments se trouvant dans les PAFIT.

Lors de la consultation publique, douze répondants et répondantes ont transmis des fiches de commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, douze fiches de commentaires ont été reçues, dont six produites par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 : Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la séance d'information et à la consultation publique

Participation	Nombre de répondants et répondantes		Total
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	
Séance d'information virtuelle	6	7	13
Consultation publique	6	6	12

Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Les commentaires reçus lors de la présente consultation concernent principalement :

- le format et le contenu des PAFIT;
- les infrastructures à considérer;
- la limite de la portée de la consultation des PAFIT;
- la prise en compte de l'aménagement écosystémique;
- la prise en compte des enjeux écologiques;
- les changements climatiques.

Le tableau 2 présente un résumé de ces commentaires ainsi que le suivi que le Ministère entend leur donner.

En complément de ce suivi, un courriel personnalisé est envoyé à tous les participants et participantes les informant de la diffusion du rapport sur le site Internet du Ministère et de la page où ils trouveront la réponse à leur commentaire.

Tableau 2 : Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Catégorie de participants	Thème	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Organisme	Infrastructures et chemins à développer et à maintenir	L'organisme soutient que les sentiers de motoneige Trans-Québec doivent être considérés et protégés.	Les sentiers de motoneige traversant le territoire public sont intégrés à la base de données des usages forestiers de la Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean (DGFo-02). Cette base de données est l'un des résultats qui fait partie des nombreux résultats qui composent le plan d'aménagement forestier intégré et tactique (PAFIT). Même si le résultat n'apparaît pas directement dans les documents du PAFIT, il doit être considéré lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et de la programmation annuelle (PRAN). Cette base de données est fournie aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) ainsi qu'aux acheteurs des lots de bois allant aux enchères. Ceux-ci doivent en tenir compte lors de la réalisation des travaux d'aménagement. Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) ainsi que la programmation annuelle (PRAN) en ligne peuvent être consultés pour vérifier si les sentiers pourraient être visés par d'éventuels travaux d'aménagement. Il est suggéré d'émettre les commentaires ou les préoccupations concernant les sentiers de motoneige lors de la consultation publique du PAFIO.
Individu à titre personnel	Usage en forêt	Le participant a des questions sur la récolte de bois de chauffage en territoire public ainsi que sur les chemins forestiers présents sur le territoire.	Le participant est invité à communiquer avec l'unité de gestion concernée pour connaître les modalités concernant la récolte de bois de chauffage sur le territoire public. Quant aux chemins forestiers, ceux-ci peuvent être consultés à l'aide de la carte interactive de la programmation annuelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean via le lien Internet suivant : ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Saguenay–Lac-Saint-Jean (arcgis.com). On y trouve les chemins forestiers qui seront

Catégorie de participants	Thème	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
			implantés, améliorés ou en réfection à court terme ainsi que les chemins existants sur le territoire public.
Organisme	Villégiature en forêt	L'organisme suggère à la DGFo-02 de bonifier le contenu descriptif du document « Le territoire et ses occupants ».	Le contenu de la section « Le territoire et ses occupants » fournit une description succincte du territoire et de ses occupants, et non un portrait détaillé. La DGFo-02 avait des consignes de rédaction précises à ce sujet. Comme il s'agit de la première génération des PAFIT modulaires et que le MRNF souhaite une amélioration en continu de ses pratiques, les propositions et les commentaires concernant cette section sont pris en note par la DGFo-02.
		L'organisme suggère à la DGFo-02 d'implanter des îlots de vieillissement à proximité des groupes de villégiateurs.	Les baux de villégiatures sont toujours pris en compte dans les diverses planifications forestières que la DGFo-02 élabore. En plus des sites de villégiature regroupée, l'encadrement visuel doit être considéré lors de la planification (article 13, RADF). La DGFo-02 indique que la suggestion de l'organisme peut être transmise durant la consultation du PAFIO. Les îlots de vieillissement ont déjà fait partie des objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV). L'OPMV concernant les îlots de vieillissement a été remplacé par les enjeux écosystémiques des structures d'âge et d'organisation spatiale.
Individu à titre personnel	Gestion forestière	Le participant suggère des pistes d'amélioration concernant la gestion forestière au Québec.	La portée du PAFIT ne touche pas aux lois, aux règlements, aux stratégies et aux orientations gouvernementales. En fait, le PAFIT est élaboré dans le cadre de l'article 54 de la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> . Il s'agit d'une obligation légale. Le participant est invité à communiquer avec la DGFo-02 pour de plus amples informations.
Organisme	Processus consultation publique	L'organisme mentionne à la DGFo-02 que les nouvelles méthodes employées ne favorisent pas la participation de tous. L'utilisation de	Comme le MRNF souhaite améliorer ses pratiques de façon continue, les commentaires et les préoccupations concernant l'accès à la consultation sont pris en note par la DGFo-02. Cette dernière sensibilisera les autorités du

Catégorie de participants	Thème	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		formulaires électroniques limiterait l'accès à la consultation. De plus, la période du temps des fêtes ne serait pas propice à la participation.	MRNF concernant la préoccupation que l'organisme soulève par rapport à la méthode utilisée pour la consultation publique.
	Format des PAFIT modulaires	L'organisme soutient que puisque le PAFIT 2023-2028 a été élaboré par regroupement d'UA et qu'il compte des documents complémentaires séparés, le format utilisé peut être un frein à la participation à la consultation publique.	Le format des PAFIT modulaires est une nouveauté tant pour la DGFO-02 que pour les intervenants. Il s'agit de la première génération des PAFIT de ce format. Si le MRNF observe des lacunes à corriger ou des améliorations à intégrer au format, celles-ci influenceront la prochaine génération de PAFIT modulaire. L'approche d'élaborer les PAFIT 2023-2028 par regroupement d'unités d'aménagement comporte plus d'avantages que d'inconvénients. Cette approche évite la répétition de l'information commune aux UA, sans soustraire d'information pertinente. L'utilisation de cette approche aide également à l'élaboration des documents dans le cadre d'un nouveau PAFI ou d'une modification subséquente.
	Portée de la consultation (seulement PAFIT)	L'organisme craint de ne plus pouvoir commenter les documents complémentaires qui, à son avis, font partie du PAFIT.	La DGFO-02 a pris en note la préoccupation de l'organisme. Elle sensibilisera les autorités du MRNF sur la portée de la consultation du PAFIT.
Organisme	Commentaires généraux	L'organisme mentionne que la nouvelle version des PAFIT demeure axée sur la production ligneuse et fait très peu mention des enjeux fauniques et récréatifs. L'organisme suggère d'ajouter un chapitre en lien avec les habitats fauniques et un autre, « Le récréotourisme en milieu forestier ».	Le PAFIT ne vise pas la mise en place de stratégies particulières adaptées aux différents domaines d'activité des ressources du milieu forestier. Il vise plutôt à mettre en place une stratégie d'aménagement forestier qui intègre l'ensemble des enjeux relatifs au contexte économique, social et environnemental. La DGFO-02 prend note de vos commentaires sur la mise en œuvre de la SADP et les analysera en vue de l'élaboration des PAFIT 2028-2033. Par ailleurs, le PAFIT ne couvre pas le volet du récréotourisme, mais il doit répondre aux enjeux régionaux. Les enjeux fauniques et récréatifs ne constituent pas des éléments de contenu du PAFIT actuellement. Comme le prévoit l'article 54 de la LADTF, le PAFIT contient,

Catégorie de participants	Thème	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
			notamment, les possibilités forestières assignées à l'unité, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les infrastructures principales et les aires d'intensification de la production ligneuse.
	Document complémentaire du PAFIT	L'organisme indique qu'il manque la liste des enjeux entérinés par la TLGIRT dans le document « Analyse des enjeux ».	Les enjeux entérinés par la TLGIRT sont actuellement absents du document « Analyse des enjeux »; toutefois, ils peuvent être consultés dans le référentiel (R) du PAFIT 2023-2028. Une liste des enjeux sera ajoutée au document complémentaire « Analyse des enjeux ».
	Structure d'âge des forêts	L'organisme mentionne qu'il est difficile de savoir si un plan de restauration est appliqué dans une UA.	La DGFO-02 prend note du commentaire pour bonifier le contenu de ses futurs PAFIT.
	Organisation spatiale des forêts	L'organisme mentionne qu'elle priorise la gestion des réserves fauniques à l'échelle des secteurs de chasse. L'organisme est préoccupé par la connectivité entre les parcs nationaux et leurs territoires périphériques. L'aménagement d'une zone de transition entre le territoire d'un parc et sa zone périphérique est important à considérer. La fragmentation du territoire et la perte d'habitat en périphérie d'un parc pourraient nuire à sa biodiversité.	Pour la période 2023-2028, la DGFO-02 a élaboré une dérogation au RADF dont l'un des objectifs est d'assurer la connectivité des forêts résiduelles à différentes échelles. Cette dérogation définit des lignes directrices pour l'organisation spatiale de la sapinière. Cependant, la mise en œuvre de plans d'aménagement spéciaux dans certaines UA de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pourrait faire en sorte que l'approche d'organisation spatiale soit modulée dans certains secteurs afin de favoriser la récolte des peuplements vulnérables et/ou plus affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Bien que l'approche d'organisation spatiale soit traitée dans le PAFIT, la mise en œuvre concrète de solutions pour répondre à cet enjeu se matérialise par les PAFIO et les PRAN élaborés par la DGFO-02. Le PAFIT fournit un cadre pour la planification; toutefois, la localisation de la récolte et des forêts résiduelles demeure de nature opérationnelle.

Catégorie de participants	Thème	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
			Les préoccupations et les commentaires concernant la connectivité peuvent être émis lors des consultations publiques associées aux PAFIO.
	Composition végétale des forêts	L'organisme est préoccupé par les plantations en monoculture d'épinettes par rapport au détrimement des essences pionnières. L'organisme s'interroge sur les conséquences à long terme de ce type de plantation dans le paysage et sur la résilience future des forêts dans le contexte des changements climatiques.	Le MRNF est conscient que les changements climatiques entraîneront des répercussions directes et indirectes sur les forêts. Des changements de pratiques sont à prévoir dans les prochaines années à la lumière des recommandations issues de la recherche forestière sur le sujet.
	Aire d'intensification de la production ligneuse	L'organisme mentionne qu'il ne s'oppose pas à l'implantation d'aire d'intensification de production ligneuse (AIPL) sur le territoire des réserves fauniques et qu'il est soucieux de poursuivre sa collaboration avec le MRNF pour aider à raffiner l'approche et pour travailler à la mise en place des futures AIPL.	Le MRNF considère les AIPL comme un outil pour l'implantation de l'intensification de la sylviculture. Cependant, l'utilisation de cet outil n'est pas obligatoire. La DGFO-02 favorisera une approche d'intensification de la sylviculture à l'échelle des scénarios sylvicoles qui seront réalisés.
	Possibilités forestières et attributions	L'organisme soutient que les volumes dans plusieurs UA ne sont pas tous récoltés et que cela pourrait donner une marge de manœuvre pour l'harmonisation des usages.	La DGFO-02 indique que pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, il n'y a pas de marge de manœuvre concernant les volumes qui pourraient être délaissés pour favoriser l'harmonisation des usages.
Individu à titre personnel	Aménagement forestier et changements climatiques	La personne propose au MRNF une orientation qui permettrait de mieux adapter la forêt aux changements climatiques et de capter les gaz à effet de serre.	Le MRNF souhaite adapter ses pratiques de gestion et d'aménagement des forêts face aux changements climatiques. À cet effet, le MRNF a élaboré la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. D'ailleurs, la Stratégie a fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2021. Actuellement, le MRNF travaille à la finaliser.

Catégorie de participants	Thème	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
	PAFIT	La personne commente certains scénarios sylvicoles proposés dans le PAFIT.	Les scénarios sylvicoles identifiés dans le tableau constituent une base pour guider les aménagistes dans leurs choix de scénarios sylvicoles. Cependant, nous tenons à préciser que c'est toujours la réalité sur le terrain ainsi que le diagnostic sylvicole que pose l'aménagiste qui priment. La rentabilité économique des traitements sylvicole est un aspect relativement récent qui est appelé à être bonifié dans les prochaines générations de PAFIT.
Organisme	Enjeux en lien avec l'eau	L'organisme adresse plusieurs questions sur des éléments liés à l'eau : - Évènement d'érosion; - Milieux riverains; - Milieux humides.	La DGFO-02 proposera la tenue d'une rencontre à l'organisme pour discuter des interrogations qu'il soulève.
	Contenu PAFIT	L'organisme suggère d'ajouter une carte pour les milieux riverains et les milieux humides.	La DGFO-02 prend note du commentaire pour bonifier le contenu de ses futurs PAFIT
Organisme	Aires protégées	L'organisme indique à la DGFO-02 qu'il manque une aire protégée dans une carte.	La carte des UA visée sera corrigée.
Individu à titre personnel	Infrastructures générales	Le participant indique à la DGFO-02 qu'une digue est en mauvais état.	Puisque la gestion de cette infrastructure est du ressort du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Direction générale des barrages), le participant a été mis en contact avec ce ministère.
	Localisation des chemins	Le participant désire savoir quand un chemin forestier sera construit dans le secteur de la digue	La localisation des éventuels chemins forestiers peut être consultée par l'intermédiaire du PAFIO, qui est disponible en ligne : Consultation publique sur les PAFIO et les PAS de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (gouv.qc.ca). De l'information sur la programmation annuelle des travaux d'aménagement forestier est également disponible en ligne : ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Saguenay–Lac-Saint-Jean (arcgis.com).

Catégorie de participants	Thème	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
			Le participant est invité à communiquer avec l'unité de gestion concernée pour en savoir davantage sur les travaux forestiers à venir dans le secteur.
Individu à titre personnel	Baux de villégiature	Le participant désire faire valoir ses intérêts par rapport à un site de villégiature regroupée.	La DGFo-02 indique que pour ce type de cas, les commentaires doivent être formulés lors de la consultation du PAFIO. La DGFo-02 précise qu'il existe des modalités réglementaires par rapport à un site de villégiature regroupée (art. 13 RADF). La DGFo-02 indique au participant qu'il peut communiquer avec l'unité de gestion concernée pour en savoir davantage.

Conclusion

La présente consultation publique a permis à la population et aux organismes de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2023-2028 des unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51. Cet exercice s'est avéré aussi profitable au MRNF DGFo-02 qu'aux tiers concernés.

Les préoccupations et les commentaires exprimés lors de la consultation publique ont permis à la Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean DGFo-02 d'intégrer certains éléments soumis par le public dans ce PAFIT. À cet égard, cet exercice permettra aussi de bonifier le contenu ainsi que l'élaboration des futurs PAFIT. L'exercice contribue à harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

La Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MRNF tient à remercier toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du PAFIT 2023-2028 ainsi que celles qui ont participé à la consultation publique.

Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, visitez le site Web du Ministère à l'adresse suivante : [Aménagement forestier au Saguenay–Lac-Saint-Jean | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par la DGFO-02 ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Noms des médias	Date
Radio	Tous	Diffusion en onde, message de 30 secondes	<i>KYK Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	23 au 29 novembre 2022
			<i>Planète à Dolbeau</i>	
			<i>Planète à Roberval</i>	
			<i>Planète à Alma</i>	
		Publications sur les sites Web des stations de radio	<i>KYK Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	30 novembre au 13 décembre 2022
			<i>Planète à Dolbeau</i>	
			<i>Planète à Roberval</i>	
			<i>Planète à Alma</i>	
Avis public	Lecteurs et lectrices de journaux locaux	Hebdomadaires locaux	<i>Le Progrès Week-end</i>	23 novembre 2022
			<i>Le Nouvelles Hebdo</i>	
			<i>L'Étoile du Lac</i>	
			<i>Le Lac-Saint-Jean</i>	
			<i>Le Courrier du Saguenay</i>	

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUES (PAFIT) 2023-2028 POUR LE TERRITOIRE FORESTIER PUBLIC DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Du 23 novembre 2022 au 7 janvier 2023, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) organise une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) 2023-2028 des unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 situées sur le territoire forestier public de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les PAFIT présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts ainsi que la stratégie retenue pour assurer l'atteinte de ces objectifs dans le respect des possibilités forestières. Réalisés tous les cinq ans, ces plans sont adaptés au contexte de chaque unité d'aménagement.

Pour la période 2023-2028, les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) sont diffusés sous la forme de quatre modules indépendants :

- 1) Contexte légal et administratif;
- 2) Le territoire et ses occupants;
- 3) Analyse des enjeux;
- 4) Plan d'aménagement forestier intégré tactique.

Bien que la consultation soit limitée au module 4, *Plan d'aménagement forestier intégré tactique*, il demeure essentiel que vous preniez connaissance des autres modules afin de comprendre la démarche ainsi que les différents éléments soutenant les décisions d'aménagement. Pour plus de détails, consultez la page Web de la consultation.

POUR PARTICIPER

Durant toute la consultation, les personnes intéressées pourront consulter l'ensemble des modules du PAFIT et émettre leurs commentaires sur les modules *Plan d'aménagement forestier intégré tactique* à l'aide du formulaire en ligne disponible sur la page Web de la consultation : [Quebec.ca/consultations-foret-saguenay-lac-st-jean](https://quebec.ca/consultations-foret-saguenay-lac-st-jean).



Les PAFIT pourront aussi être consultés sur place, sur rendez-vous seulement, en joignant les bureaux du Ministère listés plus bas.

SÉANCE D'INFORMATION VIRTUELLE

Le mercredi 30 novembre 2022, à 19 h, le MRNF tiendra une séance d'information virtuelle au cours de laquelle ses représentantes et représentants régionaux présenteront un résumé du contenu de ces plans d'aménagement et seront disponibles pour répondre aux questions.

Pour y assister, veuillez vous inscrire avant le vendredi 25 novembre 2022, 23 h 59, en communiquant avec le MRNF par courriel : saguenay-lac-saint-jean.foret@mffp.gouv.qc.ca. Quelques jours avant la séance d'information, des instructions et un lien Internet seront transmis par courriel aux personnes inscrites afin qu'elles puissent participer à la rencontre.

Les personnes ne pouvant pas assister à la séance d'information et qui désirent obtenir plus de renseignements sont invitées à joindre les bureaux du Ministère listés ci-dessous.

NOUS JOINDRE

Les personnes qui n'ont pas accès à un service Internet ou qui désirent obtenir plus de renseignements sont invitées à joindre le Ministère par courriel (saguenay-lac-saint-jean.foret@mffp.gouv.qc.ca) ou par téléphone aux numéros suivants :

Bureau régional de la gestion des forêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean

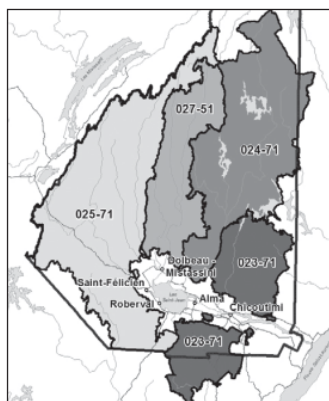
Jonquière
Téléphone : 418 695-8125

Unité de gestion de Mistassini
Dolbeau-Mistassini
Téléphone : 418 276-1400

Unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien
Saint-Félicien
Téléphone : 418 679-3700

Unité de gestion de Rivière-Pérignon
Alma
Téléphone : 418 668-8319

Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw
Chicoutimi
Téléphone : 418 698-3660



Québec

1024340

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

La DGFo-02 a présenté aux délégués de la TLGIRT Saguenay le PAFIT de l'unité d'aménagement 023-71 en préconsultation lors d'une rencontre tenue le 20 octobre 2022. Les PAFIT des unités d'aménagement 024-71, 025-71 et 027-51 ont été présentés, quant à eux, aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean lors d'une rencontre le 13 octobre 2022.

La DGFo-02 a tenu une séance d'information virtuelle le mercredi 30 novembre 2022 à 19 h. De plus, du 23 novembre 2022 au 7 janvier 2023, la population était invitée à communiquer avec le personnel des unités de gestion du MRNF de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 pour prendre connaissance des plans et échanger sur divers éléments s'y trouvant.

